

Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 14 juin 2023 au siège social de la Régie situé au 53, rue des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Francine Létourneau, vice-présidente et mairesse de Nominingue;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de La Macaza;
Monsieur Denis Lacasse, administrateur et maire de Rivière-Rouge;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de L'Ascension.

Absent :

Monsieur Michel Chouinard, administrateur et maire de Lac Saguy

Sont également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 14 juin 2023 est ouverte à 17h28

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2023
5. Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai 2023
6. Achat d'un analyseur numérique pour les camions
7. Demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM)
8. Ajout d'un espace de bureau au projet du garage du chemin du parc Industriel à Rivière-Rouge
9. Demande d'offres de services de consultants pour le projet de bâtiment combiné du chemin du parc Industriel de Rivière-Rouge
10. Fin d'emploi d'un chauffeur
11. Embauche d'un chauffeur
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Lacasse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2023 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2023 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

5.

APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai suivante :

Comptes	Avril 2023	Mai 2023	Total
Astus inc.	91.98 \$	91.98 \$	183.96 \$
AOMGMR (formation)	258.69 \$		258.69 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	777.62 \$	607.75 \$	1 385.37 \$
CLR Exel Radio	126.19 \$	126.19 \$	252.38 \$
Dépanneur l'Essentiel	237.57 \$	407.39 \$	644.96 \$
Garage Jacques Pelletier		1 052.02 \$	1 052.02 \$
Groupe Environnemental Labrie	825.52 \$	4 818.47 \$	5 643.99 \$
Harnois Énergie	2 977.54 \$	4 129.17 \$	7 106.71 \$
Information du Nord	185.11 \$	402.53 \$	587.64 \$
Jean Émond Électricien	126.47 \$		126.47 \$
La Capitale	1 240.07 \$	1 237.46 \$	2 477.53 \$
Municipalité de La Macaza	10 789.86 \$	10 048.80 \$	20 838.66 \$
Pièces d'auto Rivière-Rouge	854.70 \$	2 923.06 \$	3 777.76 \$
Salaires et remises gouvernementales	20 827.57 \$	29 001.32 \$	49 828.89 \$
Services de paie Desjardins	118.72 \$	158.86 \$	277.58 \$
SG Excavation		517.39 \$	517.39 \$
Villemaire pneus et Mécanique		1 774.15 \$	1 774.15 \$
Visa	646.09 \$	461.11 \$	1 107.20 \$
Total	40 083.70 \$	57 757.65 \$	97 841.35 \$

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

6.

ACHAT D'UN ANALYSEUR NUMÉRIQUE POUR LES CAMIONS

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement et de salaire pour faire analyser les camions à Mont-Laurier augmenteront au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a le personnel compétent pour utiliser un analyseur numérique pour camion;

CONSIDÉRANT la politique d'achat local de la Régie ;

CONSIDÉRANT les deux offres reçues :

Pièces d'auto Rivière-Rouge :

6 392.61 \$, incluant les taxes et la formation, soit un montant de 6 088.20 \$ à des fins de comparaison selon la politique d'achat de la Régie.

Pièces d'auto Léon Grenier :

6 092.53 \$, incluant les taxes et la formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité

D'acheter un analyseur numérique pour camion de Pièces d'auto Rivière-Rouge pour la somme de 6 392.61 \$, incluant les taxes et la formation.

QUE le montant net de l'achat soit emprunté au fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

7.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023.04.017 ne contenait pas tous les éléments requis;

CONSIDÉRANT le projet de la Régie de construire un garage municipal sur le chemin du Parc Industriel à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT les coûts élevés de construction de ce projet;

CONSIDÉRANT un préavis favorable d'admissibilité reçu du ministère.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration autorise le dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM.

QUE la Régie a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

QUE la Régie s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

QUE la Régie confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents requis pour donner pleine valeur à la présente.

ADOPTÉE

8.

AJOUT D'UN ESPACE DE BUREAU AU PROJET DU GARAGE DU CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL À RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT l'engagement de la Régie dans un projet de garage sur un terrain à acquérir et situé sur le chemin du parc Industriel à Rivière-Rouge par la résolution 2022.09.040;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des objectifs de développement de la Régie, l'espace de bureau actuellement disponible à La Macaza ne correspondra plus aux besoins de la Régie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité

QUE le projet de construction d'un bâtiment sur le terrain à acquérir sur le chemin du parc Industriel à Rivière-Rouge combine un espace d'atelier d'entretien et un espace de bureau pour répondre aux besoins futurs de la Régie.

ADOPTÉE

9.

DEMANDE D'OFFRES DE CONSULTANT POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LE BÂTIMENT COMBINÉ DU CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment combiné sur le chemin du parc Industriel à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devra faire l'objet d'une demande d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à demander des offres de consultants pour la préparation des documents d'appel d'offres pour le bâtiment combiné du chemin du parc Industriel à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

10.

FIN D'EMPLOI D'UN CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 19 n'a pas satisfait aux exigences durant sa période de probation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 19.

ADOPTÉE

11.

EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des opérations de la Régie justifie l'embauche d'un chauffeur à temps partiel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher monsieur Stéphane Aumond au poste de chauffeur à temps partiel en probation selon les termes et condition de la politique de gestion des ressources humaines.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Aumond soient celles de l'échelon 2 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

12.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 14 juin 2023 soit levée à 17h35.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

originale signée
Monsieur, Yves Bélanger

originale signée
Monsieur André Séguin